

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, et le vingt-cinq du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Premier vice-président.**

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA - D. ANDREANI - L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI - D. BICCHIERAY - S. DOMINICI - J. EMMANUELLI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - P. JACQ - F. MARCHETTI - JM. NOBILI - E. ORSINI - M. PARIGGI - L. PINELLI - J. ROBICHON - A. SANTINI - F. SEVEON - P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy.

Absent(s) : M. MP. ANTONELLI - JB. CECCALDI - J. LUCIANI - N. MARIANI - E. MUNIER - J. PAOLINI - JP. PINELLI - R. POIRON - MJ. SALVATORI - R. SANTELLI - JM. SEITE - G. SELIER - E. SUZZONI

Absent(s) ayant donné procuration : G. BRUN à A. SANTINI - J. GUGLIELMACCI à D. BICCHIERAY - M. LUCIANI à S. BERENI

Secrétaire : F. MARCHETTI

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 22	Absents 13	Procurations 3
VOTE PUBLIC		
Pour 25	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 18/02/2015

Date d'affichage :

OBJET :

**ACQUISITION DE VEHICULES
POIDS LOURDS POUR LA
COLLECTE ET LE TRANSPORT
DES ORDURES MENAGERES**

**MODIFICATIF DE LA DEMANDE
DE SUBVENTIONS**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Le Premier vice-président rappelle au conseil communautaire la délibération du 22 avril 2014 dont l'objet était de poursuivre le renouvellement des véhicules poids lourds du parc automobile pour les bennes à ordures ménagères s'agissant des camions les plus anciens issus des transferts de biens des communes lors de la création de la communauté de communes.

Il était ainsi envisagé en 2014 de remplacer deux véhicules, par des camions d'occasion récents, la benne immatriculée AL 645 GL, anciennement benne de Calvi 8955 GS 2B et le camion Iveco de Lumio AL 516 GL.

Le coût de l'acquisition de ces véhicules s'élevait à la somme estimative de 190 000 € HT, soit 95 000 € HT chacun.

Le Premier vice-président propose désormais de modifier cet achat dans la perspective d'acquérir des véhicules neufs pour les deux bennes à ordures ménagères de 12 et 14 m3 au regard de l'étroitesse du marché de l'occasion et d'envisager l'achat d'une benne à fond mouvant d'occasion pour assurer une autonomie complète de stockage lors du transfert des ordures ménagères à Tallone au pic de la saison estivale, qui nécessite certains jours trois rotations quotidiennes.

Il convient de solliciter une modification du plan de financement initial ; une aide financière globale à hauteur de 80% auprès de Collectivité Territoriale de Corse au titre de la dotation communautaire pour une dépense globale actualisée, évaluée à la somme de 245 000 € HT (190 000 € HT montant initial).

Le plan de financement est le suivant :

CTC dotation quinquennale : 80 %, soit 196 000 €

CCCB autofinancement : 20 %, 49 000 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement proposé.

SOLLICITE de la part de :

La Collectivité Territoriale de Corse une subvention au titre de la dotation quinquennale au taux de 80 % pour un montant global de 196 000 € (152 000 € initialement) pour le financement de ces acquisitions évaluées à 245 000 € HT.

DIT que la communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 20% restants pour la part d'autofinancement auxquels s'ajoute la TVA au taux de 20 %.

AUTORISE le Président à lancer l'achat en question sitôt que le partenaire financier aura notifié l'octroi des aides sollicitées.

Fait et délibéré, le 25 février 2015

Pour copie conforme

Le Premier vice-président



SOUS-PREFECTURE
CALVI
- 2 MARS 2015
AD N°